

COMMENT AIDER UN PROCHE DANS LE DÉNI ?

Par Profil supprimé Postée le 07/03/2019 15:23

L'ami de ma fille est malade alcoolique et nie cet état car il est capable d'être abstinent plusieurs jours de suite. Par contre, quand il est alcoolisé, ce qu'il fait avec de la vodka qu'il cache un peu partout chez ma fille, il devient violent et refuse qu'on l'aide en quoi que ce soit. Je suis une assistante sociale retraitée et j'avoue être impuissante face à lui, alors que toute ma vie professionnelle, j'ai aidé des malades. Je faisais alors intervenir d'anciens malades qui parvenaient à faire admettre le problème. Aujourd'hui, ces mouvements et leurs adhérents se raréfient et tout ce qui nous est répondu, à ma fille et à moi, c'est, : il doit être volontaire ! ça je le sais mais quand ce n'est pas le cas, il faut aider la personne à prendre conscience de sa maladie. Que pouvons-nous faire ?

Mise en ligne le 08/03/2019

Bonjour,

Nous comprenons que cette situation soit difficile à vivre pour vous et votre fille. Votre beau-fils vous met face à une forme d'impuissance à lui venir en aide.

Comme vous le savez, le plus difficile à accepter est qu'on ne peut pas obliger quelqu'un à arrêter l'alcool s'il ne le souhaite pas.

Si la position du partenaire est très compliquée, en tant que mère, nous comprenons que vous vous inquiétiez pour votre fille.

Il semble ainsi nécessaire que votre fille se fasse aider, soutenir, afin de prendre du recul sur la situation et identifier au mieux quelles sont ses limites, ce qu'elle est en mesure d'accepter ou non dans le respect d'elle-même. Et ce d'autant plus que vous nous faites part de violences qui restent inacceptables quelle que soit la situation.

Vous pouvez informer votre fille de l'existence de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans lesquelles des professionnels de santé (psychologues, psychiatres, médecins, ...) interviennent auprès des consommateurs et/ou, de façon ponctuelle, auprès de leur entourage. Ce sont des consultations confidentielles, anonymes et gratuites.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des consultations proches de chez vous.

Il existe toujours des groupes d'entraide pour les usagers et anciens usagers (Alcooliques Anonymes, Vie libre, La croix bleue, ...) mais également pour l'entourage (Al-Anon). Dans les deux cas, il faut effectivement être volontaire pour cette démarche et souhaiter adhérer au mouvement.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces groupes.

Nous ne pouvons pas savoir ce qui fera prendre conscience à votre beau-fils de ses difficultés, ni dans combien de temps.

En attendant, et ce, afin de contribuer à lever ses défenses, nous vous conseillons de ne pas vous centrer sur sa consommation d'alcool mais plus sur les raisons psychologiques qui l'ont amené à consommer.

Si vous souhaitez échanger de façon plus approfondie sur les questions que vous vous posez, ou si votre fille le souhaite, vous pouvez joindre nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au 0980 980 930, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet www.alcool-info-service.fr, tous les jours de 14h à minuit.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

AL-ANON / ALATEEN: GROUPES FAMILIAUX

78000 VERSAILLES

Tél : 09 63 69 24 56

Site web : www.al-anon-alateen.fr/

Permanence téléphonique : Répondeur national pour obtenir le numéro de la personne disponible pour vous renseigner.

D'autres numéros de téléphone sont accessibles sur le site internet (onglet contact)

Accueil du public : Permanence d'accueil en île de France et Paris Intra-Muros : réunions et contact par région disponible sur le site internet

COVID -19 : Possibilité de participer à des réunions en visio-conférence - par téléphone, en ligne ou en présentiel.

Voir la fiche détaillée

ALCOOLIQUES ANONYMES FRANCE

75013 PARIS

Tél : 09 69 39 40 20

Site web : www.alcooliques-anonymes.fr

Permanence téléphonique : Numéro national accessible 24h/24, 7jrs/ 7 - Renseignement par téléphone pour connaître les lieux et dates des réunions Alcooliques Anonymes.

Accueil du public : Accueil ouverte tous les jours de l'année de 9H à 20H : 3 Rue Frédéric Sauton 75005 Paris : service d'écoute, de soutien et d'orientation.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières - Réunions en présentielles et en ligne

Voir la fiche détaillée

ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE

51430 BEZANNES

Tél : 03 26 87 31 78

Site web : www.vielibre.org

Secrétariat : Lundi à vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

COVID -19 : Octobre 2022: Certaines permanences ont repris en salle, dans le respect des règles sanitaires. Possibilité de contact téléphonique et de visio-contact. Contacter le siège pour renseignement et orientation.

Voir la fiche détaillée

AUTRES STRUCTURES :

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

3 Rue Henri Dunant
76400 FECAMP

Tél : 02 35 10 62 97

Site web : www.ch-fecamp.fr

Secrétariat : Lundi, jeudi, vendredi: 9h-17h. Mardi: 11h-19h. Mercredi: 9h-12h30

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA CAUX ET BRAY

route de gaillefontaine
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Tél : 02 35 92 82 58

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

Accueil du public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : à ESCALE (ancienne Mairie) - Boulevard Albert Charvet: un vendredi sur deux

Voir la fiche détaillée

CSAPA DES 2 RIVES - ANTENNE CHARLES NICOLLE (RIVE DROITE)

1, rue Germont
Cour Germont - Porte G24, 3e étage
76230 ROUEN

Tél : 02 32 88 90 43

Site web : www.chu-rouen.fr/service/alcoologie-addictologie/#

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, le jeudi jusqu'à 19h.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service